

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

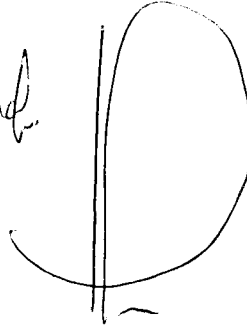
Numéro de gestion : 2019 B 05133

Numéro SIREN : 378 217 699

Nom ou dénomination : SOCIETE MACONNERIE TERRASSEMENT LOCATION EN ABREGE
S.M.T.L

Ce dépôt a été enregistré le 26/03/2022 sous le numéro de dépôt 2932

Certifié conforme à l'original



SMTL

COMPTES SOCIAUX ANNUELS

AU 30 SEPTEMBRE 2021

SOMMAIRE

BILAN	2
COMPTE DE RESULTAT	3
NOTES AUX ETATS FINANCIERS	4

Bilan Actif	(Notes)	30 sept. 2021		30 sept. 2020	
		Valeur Brute	Amort et prov	Valeur nette	
(En milliers d'euros)					
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	(4)	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	(4)	27	(21)	6	8
Immobilisations financières	(5)	3	0	3	3
Actif circulant					
Stocks et travaux en-cours		55	0	55	45
Clients et comptes rattachés		2 459	(180)	2 279	2 722
Autres créances	(6)	173	0	173	175
Disponibilités	(7)	561	0	561	202
Charges constatées d'avance		4	0	4	6
Total Actif		3 282	(201)	3 081	3 161

Bilan Passif	(Notes)	30 sept. 2021		30 sept. 2020	
		(En milliers d'euros)			
Capitaux propres					
Capital	(8)		151		151
Réserve légale et autres réserves			398		399
Report à nouveau			(56)		(157)
Résultat			285		101
Sous-total capitaux propres			778		494
Provisions pour risques et charges	(9)		301		128
Dettes					
Emprunts et dettes financières divers			0		69
Fournisseurs et comptes rattachés			1 382		1 342
Dettes fiscales et sociales			582		613
Autres dettes			20		513
Produits constatés d'avance			18		2
Total Passif			3 081		3 161

Compte de résultat**30 sept. 2021****30 sept. 2020**

(En milliers d'euros)

Chiffres d'affaires	6 897	4 612
Production stockée	9	(214)
Chiffre d'affaires	6 906	4 398
Achats de matières premières	18	4
Variation de stocks	0	0
Autres achats et charges externes	(5 485)	(3 341)
Impôts et taxes	(26)	(27)
Charges de personnel	(954)	(729)
Dotations aux amortissements	(2)	(12)
(Dotations) Reprises de provisions - net	(177)	(184)
Autres Produits (Charges) d'exploitation - net (11)	4	(16)
Opérations faites en commun	0	0
Résultat d'exploitation	284	93
Résultat financier	32	7
Résultat exceptionnel	(15)	1
Résultat avant impôt	301	101
Impôt sur les bénéfices	(16)	0
Résultat net	285	101

Tableau de variation des capitaux propres	Capital	Réserves	Report à nouveau	Résultat net	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>					
Capitaux propres au 30 sept. 2019	151	399	(282)	125	393
Affectation du résultat net 2019			125	(125)	0
Résultat net au 30 09 2020				101	101
Capitaux propres au 30 sept. 2020	151	399	(157)	101	494
Affectation du résultat net 2020			101	(101)	0
Résultat net au 30 09 2021				285	285
Capitaux propres au 30 sept. 2021	151	399	(56)	285	779

Notes aux états financiers Pour la période clos le 30 septembre 2021 (en milliers d'euros)

1. Faits marquants

L'événement Covid-19 étant susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises, une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée. L'entreprise a ainsi retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes. Compte tenu de l'activité de l'entreprise, l'événement COVID-19 n'a pas d'impact significatif sur l'exercice 2021. Cet événement étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Aucun autre fait caractéristique n'est à mentionner au titre de l'exercice écoulé.

2. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 30 septembre 2021 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général N°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Autres immobilisations incorporelles (concessions, brevets, licences...)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Amortissements et Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Logiciels : 1 an. Mode linéaire
- * Matériels et outillages industriels : 1 à 5 ans. Mode linéaire
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 ans. Mode linéaire
- * Matériel de transport : 1 à 2 ans. Mode linéaire
- * Matériel de bureau : 4 ans. Mode linéaire
- * Matériel informatique : 4 ans. Mode linéaire

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Travaux en-cours :

Le coût de production des en-cours et des produits finis est constitué par :

- le coût d'acquisition des matières premières consommées,
- les charges directes de production,
- les charges indirectes de production.

Les opérations partiellement exécutées sont comptabilisées selon la méthode de l'avancement selon la nature des travaux.

Par comparaison à la facturation méritée, les factures à émettre sont comptabilisées en "Travaux en cours" et les factures comptabilisées d'avance sont extournées en "Produits constatés d'avance".

Les affaires partiellement exécutées présentant une perte complémentaire à la fin du chantier font l'objet d'une provision pour perte à terminaison.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances clients, hors créances publiques, sont dépréciées dans les cas suivants :

- créances échues entre 1 an et 2 ans : provision à 50%
- créances échues depuis plus de 2 ans : provision à 100%.

La dépréciation des créances échues depuis moins de 1 an s'apprécie au cas par cas.

Centralisation de trésorerie

La société fait partie de la centralisation de trésorerie du Groupe Fayat, dont le fonctionnement est le suivant : La société centralisatrice rémunère les excédents de trésorerie des sociétés centralisées au taux EONIA en cours d'année. Les éventuels excédents de produits financiers dégagés par les placements effectués à partir de ces fonds sont répartis en fin d'exercice.

Les sociétés centralisées en situation emprunteuse rémunèrent la société centralisatrice au taux de rémunération moyen du cash pool.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées pour faire face à des sorties de ressources probables résultant d'obligations actuelles issues d'événements passés.

Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants ont été constatés sous la forme de provision ou leur montant est indiqué en annexe.

La part des engagements qui ont fait l'objet d'une provision s'élève à 7 696 Euros.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0.79 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 14-16)

Contrats long terme

Les contrats à long terme sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement. Les éléments suivants sont réunis pour une détermination fiable du résultat à terminaison :

- Le montant global du contrat global peut être évalué de façon fiable,
- Le pourcentage d'avancement peut faire l'objet d'une évaluation lors de l'arrêté des comptes,
- Les coûts peuvent être identifiés de façon fiable,
- Ces éléments rentrent avec une certitude raisonnable dans les conditions d'acceptation prévues par le contrat.

Le produit pris en compte correspond au prix de vente avancé, calculé sur la base du prix de vente total du contrat, multiplié par le taux d'avancement réel de l'opération.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes	30 sept. 2020	Aug.	Dim.	30 sept. 2021
Immobilisations incorporelles	11	0	11	0
Installations techniques, matériel et outillage	53	0	49	4
Autres immobilisations	48	3	28	23
Immobilisations en cours et avances	0	0	0	0
Total	112	3	88	27

Amortissements/Provisions	30 sept. 2020	Aug.	Dim.	30 sept. 2021
Immobilisations incorporelles	11	0	11	0
Installations techniques, matériel et outillage	47	1	47	1
Autres immobilisations	47	2	28	21
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Total	105	3	86	22

Valeurs nettes	30 sept. 2020	Aug.	Dim.	30 sept. 2021
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage	6	(1)	2	3
Autres immobilisations	1	1	0	2
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Total	7	0	2	5

5. Immobilisations financières

	30 sept. 2021	30 sept. 2020
Participations	3	3
Autres titres	0	0
Créances liées aux participations	0	0
Prêts. Dépôts et cautionnements	0	0
Valeur brute	3	3
Provisions sur participations	0	0
Provisions sur autres titres	0	0
Provisions sur prêts. Dépôts et cautionnements	0	0
Valeur nette	3	3

6. Autres créances

Les autres créances, échéance à moins d'un an, s'analysent comme suit :

	30 sept. 2021	30 sept. 2020
<u>(en milliers d'euros)</u>		
TVA	172	174
Comptes courants associés	0	0
Autres créances	1	1
Valeur brute	173	175
Provisions sur comptes courants et autres créances	0	0
Valeur nette	173	175

7. Trésorerie

La trésorerie à la clôture comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement.

La trésorerie s'analyse comme suit (en milliers d'euros) :

	30 sept. 2021	30 sept. 2020
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	561	202
Total	561	202

8. Capitaux propres et réserves

Le capital social de la société SMTL, d'un montant de 151 milliers d'euros, est composé de 600 actions d'une valeur nominale de 251.667 euros détenues par la SAS FAYAT Bâtiment.

9. Provisions pour risques

	30 sept. 2020	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises non utilisées	30 sept. 2021
Provisions pour litiges d'exploitation (1)	60	90	0	0	150
Provision pour SAV	44	69	4	0	109
Autres provisions pour risques sociaux (2)	20	14	0	0	34
Provision pour pensions et obligations similaires (3)	4	4	0	0	8
Total	128	177	4	0	301

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

(1) Provision pour litiges d'exploitation :

Il s'agit de provisions pour couvrir le risque pour finitions, de pénalités et autres litiges clients concernant divers chantiers.

(2) Autres provisions pour risques sociaux :

Il s'agit de provision pour risques sur procédures prud'homales en cours.

(3) Provision pour pensions et obligations similaires :

Les montants des indemnités de départ en retraite comptabilisés selon les principes décrits en note 3 « Principes, règles et méthodes comptables – engagement retraite », s'analysent comme suit (en milliers d'euros) et les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des prestations de retraite sont les suivantes :

	30 sept. 2021	30 sept. 2020
Provision IFC	8	4
Probabilité de présence dans l'entreprise	rotation moyenne	rotation moyenne
Taux d'actualisation	0.79%	0.74%
Evolution future des salaires	1%	1%
Date de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Taux de charges sociales	39%	39%

Ces montants concernent le personnel Cadre et Etam car, l'engagement vis à vis du personnel ouvrier est pris en charge par l'organisme de prévoyance PROBTP.

10. Personnel

Effectif moyen

L'effectif moyen ne tient désormais plus compte du personnel mis à disposition, notamment le personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté.

Les effectifs moyens de la société sont de 19 pour l'exercice clos au 30/09/2021.

11. Autres produits et charges d'exploitation

	30 sept. 2021	30 sept. 2020
Transfert de charges	17	9
Autres charges	(17)	(25)
Autres produits	4	0
Total	4	(16)

Les transferts de charges correspondent à des refacturations d'achats et frais externes pour 8 milliers d'euros et des remboursements sociaux pour 9 milliers d'euros.

12. Produits exceptionnels

Aucun produit exceptionnel.

13. Impôt sur les sociétés

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2014, la société SAS S.M.T.L. est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS FAYAT, 137 RUE DU PALAIS GALLIEN 33029 BORDEAUX CEDEX.

La convention d'intégration fiscale est celle préconisée par l'administration fiscale. L'impôt sur les bénéfices est calculé comme en l'absence d'intégration fiscale, excepté les deux points suivants :

- Tous les crédits d'impôts sont directement acquis,
- La quote-part de frais et charges appliquée sur les dividendes perçus des filiales intégrées fiscalement est identique à la quote-part applicable aux dividendes reçus par la tête de groupe (1%)

Les créances d'impôts liées au déficit ne sont pas comptabilisées.

14. Consolidation

La société SMTL est intégrée suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés du groupe F PARTICIPATIONS.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : F PARTICIPATIONS

Forme : SCA

Au capital de : 1 059 719 890 Euros

Adresse du siège social :

137 rue du Palais Gallien

33000 BORDEAUX.

Les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues au siège social de la société tête de groupe.

15. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires au titre du contrôle légal des comptes s'élèvent à 7 840,67 euros.

16. Tableau des créances et des dettes

CREANCES ET DETTES AU 30 09 2021

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	197	197	
Autres créances clients	2 263	2 263	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	172	172	
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1	1	
Charges constatées d'avance	5	5	
TOTAUX	2 638	2 638	-

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 382	1 382		
Personnel et comptes rattachés	1	1		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	61	61		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	512	512		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	8	8		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	19	19		
Autres dettes	1	1		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	18	18		
TOTAUX	2 002	2 002		

CREANCES ET DETTES AU 30 09 2020

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	197	197	
Autres créances clients	2 706	2 706	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	174	174	
Etat, autres collectivités : créances diverses	1	1	
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	6	6	
TOTAUX	3 084	3 084	-

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	69	69		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 342	1 342		
Personnel et comptes rattachés	1	1		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38	38		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	570	570		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	3	3		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	508	508		
Autres dettes	5	5		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2	2		
TOTAUX	2 538	2 538		

17. Engagements donnés

Les engagements hors bilan correspondent à des engagements sur contrats de crédit-bail pour un montant de 126 milliers d'euros. La société a également des engagements donnés pour 58 milliers d'euros.

**SOCIETE MACONNERIE TERRASSEMENT LOCATION
S.M.T.L.**

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle ("SASU")
Au capital de 151.000 €
Siège social : 25 Boulevard de Saint Marcel – 13011 MARSEILLE
Immatriculée sous le numéro 378 217 699 RCS MARSEILLE

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 25 FEVRIER 2022

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
De l'exercice clos le 30 septembre 2021**

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 284 795 euros de la manière suivante :

Report à nouveau	134 795 euros
Distribution de dividendes	150 000 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront de 628 364 euros.

Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

**Certifié conforme
Le Président**

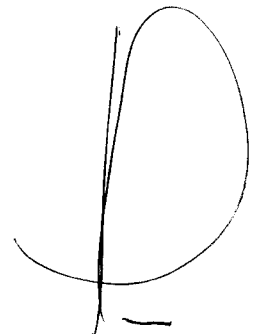


SASU SOCIETE MAÇONNERIE TERRASSEMENT LOCATION – S.M.T.L.

*25 boulevard de Saint-Marcel
13011 MARSEILLE*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 septembre 2021

Certifié conforme à l'original



**SASU SOCIETE MAÇONNERIE
TERRASSEMENT LOCATION
S.M.T.L.**

25 boulevard de Saint-Marcel
13011 MARSEILLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2021

A l'Associée unique,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société S.M.T.L. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- L'évaluation des contrats à long terme à la clôture dans le cadre de l'application de la méthode à l'avancement et bien-fondé des résultats à terminaison présentés.
- L'appréciation des provisions pour risques et charges et des provisions pour dépréciations des créances clients fondée sur l'analyse des procédures mis en place au sein de la société pour identifier et évaluer ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Haillan, le 10 février 2022

Le commissaire aux comptes
Dupouy

Représenté par :



Christophe COUFFITTE

SMTL

**COMPTES SOCIAUX ANNUELS
AU 30 SEPTEMBRE 2021**

*Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes*

SOMMAIRE

BILAN	2
COMPTE DE RESULTAT	3
NOTES AUX ETATS FINANCIERS	4

Bilan Actif	(Notes)	30 sept. 2021		30 sept. 2020	
		Valeur Brute	Amort et prov	Valeur nette	
<i>(En milliers d'euros)</i>					
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	(4)	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	(4)	27	(21)	6	8
Immobilisations financières	(5)	3	0	3	3
Actif circulant					
Stocks et travaux en-cours		55	0	55	45
Clients et comptes rattachés		2 459	(180)	2 279	2 722
Autres créances	(6)	173	0	173	175
Disponibilités	(7)	561	0	561	202
Charges constatées d'avance		4	0	4	6
Total Actif		3 282	(201)	3 081	3 161

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Bilan Passif	(Notes)	30 sept. 2021		30 sept. 2020	
		<i>(En milliers d'euros)</i>			
Capitaux propres					
Capital	(8)		151		151
Réserve légale et autres réserves			398		399
Report à nouveau			(56)		(157)
Résultat			285		101
Sous-total capitaux propres			778		494
Provisions pour risques et charges	(9)		301		128
Dettes					
Emprunts et dettes financières divers			0		69
Fournisseurs et comptes rattachés			1 382		1 342
Dettes fiscales et sociales			582		613
Autres dettes			20		513
Produits constatés d'avance			18		2
Total Passif			3 081		3 161

Compte de résultat		30 sept. 2021	30 sept. 2020
<i>(En milliers d'euros)</i>			
Chiffres d'affaires		6 897	4 612
Production stockée		9	(214)
Chiffre d'affaires		6 906	4 398
Achats de matières premières		18	4
Variation de stocks		0	0
Autres achats et charges externes		(5 485)	(3 341)
Impôts et taxes		(26)	(27)
Charges de personnel		(954)	(729)
Dotations aux amortissements		(2)	(12)
(Dotations) Reprises de provisions - net		(177)	(184)
Autres Produits (Charges) d'exploitation - net	(11)	4	(16)
Opérations faites en commun		0	0
Résultat d'exploitation		284	93
Résultat financier		32	7
Résultat exceptionnel		(15)	1
Résultat avant impôt		301	101
Impôt sur les bénéfices		(16)	0
Résultat net		285	101

*Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes*

Tableau de variation des capitaux propres	Capital	Réserves	Report à nouveau	Résultat net	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>					
Capitaux propres au 30 sept. 2019	151	399	(282)	125	393
Affectation du résultat net 2019			125	(125)	0
Résultat net au 30 09 2020				101	101
Capitaux propres au 30 sept. 2020	151	399	(157)	101	494
Affectation du résultat net 2020			101	(101)	0
Résultat net au 30 09 2021				285	285
Capitaux propres au 30 sept. 2021	151	399	(56)	285	779

*Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes*

Notes aux états financiers Pour la période clos le 30 septembre 2021 (en milliers d'euros)

1. Faits marquants

L'événement Covid-19 étant susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises, une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée. L'entreprise a ainsi retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes. Compte tenu de l'activité de l'entreprise, l'événement COVID-19 n'a pas d'impact significatif sur l'exercice 2021. Cet événement étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Aucun autre fait caractéristique n'est à mentionner au titre de l'exercice écoulé.

2. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

3. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 30 septembre 2021 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général N°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Autres immobilisations incorporelles (concessions, brevets, licences...)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Amortissements et Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- * Logiciels : 1 an. Mode linéaire
- * Matériels et outillages industriels : 1 à 5 ans. Mode linéaire
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 ans. Mode linéaire
- * Matériel de transport : 1 à 2 ans. Mode linéaire
- * Matériel de bureau : 4 ans. Mode linéaire
- * Matériel informatique : 4 ans. Mode linéaire

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires. La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Travaux en-cours :

Le coût de production des en-cours et des produits finis est constitué par :

- le coût d'acquisition des matières premières consommées,
- les charges directes de production,
- les charges indirectes de production.

Les opérations partiellement exécutées sont comptabilisées selon la méthode de l'avancement selon la nature des travaux.

Par comparaison à la facturation méritée, les factures à émettre sont comptabilisées en "Travaux en cours" et les factures comptabilisées d'avance sont extournées en "Produits constatés d'avance".

Les affaires partiellement exécutées présentant une perte complémentaire à la fin du chantier font l'objet d'une provision pour perte à terminaison.

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances clients, hors créances publiques, sont dépréciées dans les cas suivants :

- créances échues entre 1 an et 2 ans : provision à 50%
- créances échues depuis plus de 2 ans : provision à 100%.

La dépréciation des créances échues depuis moins de 1 an s'apprécie au cas par cas.

Centralisation de trésorerie

La société fait partie de la centralisation de trésorerie du Groupe Fayat, dont le fonctionnement est le suivant : La société centralisatrice rémunère les excédents de trésorerie des sociétés centralisées au taux EONIA en cours d'année. Les éventuels excédents de produits financiers dégagés par les placements effectués à partir de ces fonds sont répartis en fin d'exercice.

Les sociétés centralisées en situation emprunteuse rémunèrent la société centralisatrice au taux de rémunération moyen du cash pool.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées pour faire face à des sorties de ressources probables résultant d'obligations actuelles issues d'événements passés.

Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants ont été constatés sous la forme de provision ou leur montant est indiqué en annexe.

La part des engagements qui ont fait l'objet d'une provision s'élève à 7 696 Euros.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0.79 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 14-16)

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Contrats long terme

Les contrats à long terme sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement. Les éléments suivants sont réunis pour une détermination fiable du résultat à terminaison :

- Le montant global du contrat global peut être évalué de façon fiable,
- Le pourcentage d'avancement peut faire l'objet d'une évaluation lors de l'arrêté des comptes,
- Les coûts peuvent être identifiés de façon fiable,
- Ces éléments rentrent avec une certitude raisonnable dans les conditions d'acceptation prévues par le contrat.

Le produit pris en compte correspond au prix de vente avancé, calculé sur la base du prix de vente total du contrat, multiplié par le taux d'avancement réel de l'opération.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes	30 sept. 2020	Aug.	Dim.	30 sept. 2021
Immobilisations incorporelles	11	0	11	0
Installations techniques, matériel et outillage	53	0	49	4
Autres immobilisations	48	3	28	23
Immobilisations en cours et avances	0	0	0	0
Total	112	3	88	27

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Amortissements/Provisions	30 sept. 2020	Aug.	Dim.	30 sept. 2021
Immobilisations incorporelles	11	0	11	0
Installations techniques, matériel et outillage	47	1	47	1
Autres immobilisations	47	2	28	21
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Total	105	3	86	22

Valeurs nettes	30 sept. 2020	Aug.	Dim.	30 sept. 2021
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage	6	(1)	2	3
Autres immobilisations	1	1	0	2
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Total	7	0	2	5

5. Immobilisations financières

	30 sept. 2021	30 sept. 2020
Participations	3	3
Autres titres	0	0
Créances liées aux participations	0	0
Prêts. Dépôts et cautionnements	0	0
Valeur brute	3	3
Provisions sur participations	0	0
Provisions sur autres titres	0	0
Provisions sur prêts. Dépôts et cautionnements	0	0
Valeur nette	3	3

6. Autres créances

Les autres créances, échéance à moins d'un an, s'analysent comme suit :

	30 sept. 2021	30 sept. 2020
<i>(en milliers d'euros)</i>		
TVA	172	174
Comptes courants associés	0	0
Autres créances	1	1
Valeur brute	173	175
Provisions sur comptes courants et autres créances	0	0
Valeur nette	173	175

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

7. Trésorerie

La trésorerie à la clôture comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement.

La trésorerie s'analyse comme suit (en milliers d'euros) :

	30 sept. 2021	30 sept. 2020
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	561	202
Total	561	202

8. Capitaux propres et réserves

Le capital social de la société SMTL, d'un montant de 151 milliers d'euros, est composé de 600 actions d'une valeur nominale de 251.667 euros détenues par la SAS FAYAT Bâtiment.

9. Provisions pour risques

	30 sept. 2020	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises non utilisées	30 sept. 2021
Provisions pour litiges d'exploitation (1)	60	90	0	0	150
Provision pour SAV	44	69	4	0	109
Autres provisions pour risques sociaux (2)	20	14	0	0	34
Provision pour pensions et obligations similaires (3)	4	4	0	0	8
Total	128	177	4	0	301

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

(1) Provision pour litiges d'exploitation :

Il s'agit de provisions pour couvrir le risque pour finitions, de pénalités et autres litiges clients concernant divers chantiers.

(2) Autres provisions pour risques sociaux :

Il s'agit de provision pour risques sur procédures prud'homales en cours.

(3) Provision pour pensions et obligations similaires :

Les montants des indemnités de départ en retraite comptabilisés selon les principes décrits en note 3 « Principes, règles et méthodes comptables – engagement retraite », s'analysent comme suit (en milliers d'euros) et les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des prestations de retraite sont les suivantes :

	30 sept. 2021	30 sept. 2020
Provision IFC	8	4
Probabilité de présence dans l'entreprise	rotation moyenne	rotation moyenne
Taux d'actualisation	0.79%	0.74%
Evolution future des salaires	1%	1%
Date de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Taux de charges sociales	39%	39%

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Ces montants concernent le personnel Cadre et Etam car, l'engagement vis à vis du personnel ouvrier est pris en charge par l'organisme de prévoyance PROBTP.

10. Personnel

Effectif moyen

L'effectif moyen ne tient désormais plus compte du personnel mis à disposition, notamment le personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté.

Les effectifs moyens de la société sont de 19 pour l'exercice clos au 30/09/2021.

11. Autres produits et charges d'exploitation

	30 sept. 2021	30 sept. 2020
Transfert de charges	17	9
Autres charges	(17)	(25)
Autres produits	4	0
Total	4	(16)

Les transferts de charges correspondent à des refacturations d'achats et frais externes pour 8 milliers d'euros et des remboursements sociaux pour 9 milliers d'euros.

12. Produits exceptionnels

Aucun produit exceptionnel.

13. Impôt sur les sociétés

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2014, la société SAS S.M.T.L. est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS FAYAT, 137 RUE DU PALAIS GALLIEN 33029 BORDEAUX CEDEX.

La convention d'intégration fiscale est celle préconisée par l'administration fiscale. L'impôt sur les bénéfices est calculé comme en l'absence d'intégration fiscale, excepté les deux points suivants :

- Tous les crédits d'impôts sont directement acquis,
- La quote-part de frais et charges appliquée sur les dividendes perçus des filiales intégrées fiscalement est identique à la quote-part applicable aux dividendes reçus par la tête de groupe (1%)

Les créances d'impôts liées au déficit ne sont pas comptabilisées.

14. Consolidation

La société SMTL est intégrée suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés du groupe F PARTICIPATIONS.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : F PARTICIPATIONS

Forme : SCA

Au capital de : 1 059 719 890 Euros

Adresse du siège social :

137 rue du Palais Gallien

33000 BORDEAUX.

Les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues au siège social de la société tête de groupe.

15. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires au titre du contrôle légal des comptes s'élèvent à 7 840,67 euros.

16. Tableau des créances et des dettes

CREANCES ET DETTES AU 30 09 2021

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	197	197	
Autres créances clients	2 263	2 263	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	172	172	
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1	1	
Charges constatées d'avance	5	5	
TOTAUX	2 638	2 638	-

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 382	1 382		
Personnel et comptes rattachés	1	1		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	61	61		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	512	512		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	8	8		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	19	19		
Autres dettes	1	1		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	18	18		
TOTAUX	2 002	2 002		

CREANCES ET DETTES AU 30 09 2020

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	197	197	
Autres créances clients	2 708	2 706	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	174	174	
Etat, autres collectivités : créances diverses	1	1	
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	6	6	
TOTAUX	3 084	3 084	-

*Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes*

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	69	69		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 342	1 342		
Personnel et comptes rattachés	1	1		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	38	38		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	570	570		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	3	3		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	508	508		
Autres dettes	5	5		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2	2		
TOTAUX	2 538	2 538		

17. Engagements donnés

Les engagements hors bilan correspondent à des engagements sur contrats de crédit-bail pour un montant de 126 milliers d'euros. La société a également des engagements donnés pour 58 milliers d'euros.